

226C0375
FR0000121964-FS0258

24 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 mars 2026, la société anonyme BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir, indirectement, 13 488 032 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 4,70% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et des droits de vote
BNP Paribas Financial Markets Paris	12 072 950	4,21
BNP Paribas Securities Services	1 359 981	0,47
BNP Paribas Cardif	55 007	0,02
Portzamparc	94	ns
Total BNP Paribas	13 488 032	4,70

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions KLEPIERRE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société BNP Paribas a précisé détenir 50 000 actions KLEPIERRE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *options vanilla* » portant sur autant d'actions déjà émises et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat jusqu'au 18 décembre 2026.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société BNP Paribas a précisé détenir 10 127 151 actions KLEPIERRE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 6 059 073 actions KLEPIERRE résultant de la détention de contrats « *convertible bonds* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables à tout moment jusqu'au 14 novembre 2026 ; et
- 4 068 078 actions KLEPIERRE résultant de la détention de contrats « *swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables à tout moment jusqu'entre le 28 mai 2026 et le 3 novembre 2027.

¹ Sur la base d'un capital composé de 286 861 172 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.